



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PARIS, LE 14 MAR. 2008

SECAE/SQ/nm/N° 1834

Monsieur le Président,

cher Pierre,

Le Parlement a été saisi au titre de l'article 88-4 de la Constitution d'un projet de d'action commune du Conseil modifiant et reconduisant l'action commune 2006/304/PESC relative à la mise en place d'une équipe de planification de l'Union européenne (EPUE Kosovo) en ce qui concerne l'opération de gestion de crise que l'UE va mener au Kosovo dans le domaine de l'Etat de droit (EULEX Kosovo).

Le 4 février 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/124/PESC relative à la mission EULEX Kosovo menée par l'Union européenne au Kosovo. Cette action commune dispose que l'EPUE Kosovo agit en qualité de principal élément de planification et de préparation pour la mission EULEX Kosovo. Ainsi, elle est donc chargée de recruter et de déployer du personnel et de fournir les équipements, services et locaux nécessaires. « Le montant de référence financière prévu par l'action commune 2006/304/PESC en vue de couvrir les dépenses liées à l'EPUE Kosovo pendant toute la durée de son mandat à compter du 10 avril 2006 devrait comprendre les dépenses à encourir pour le reste dudit mandat ».

Pour préparer le déploiement de la mission EULEX Kosovo, il est nécessaire de prolonger l'EPUE Kosovo jusqu'au 14 juin 2008.

.../...

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Délégation pour l'Union européenne
Assemblée-Nationale
33, rue Saint Dominique
75007 PARIS

L'action commune 2006/304/PESC doit donc être modifiée en conséquence.

Le Gouvernement souhaite en conséquence attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, ce projet de position commune devant être adopté le lundi 17 mars 2008 . Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à l'examen de ce texte dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée ~~et de mes sentiments~~ *de mes sentiments*



Jean-Pierre JOUYET

DELEGATION
POUR L'UNION EUROPÉENNE

Le Président
D60/PL/CD

Paris, le 17 mars 2008

Monsieur le Ministre,

Par lettres du 14 mars 2008, vous avez saisi la Délégation d'une demande d'examen en urgence de deux projets d'action commune :

- un projet d'action commune du Conseil modifiant et reconduisant l'action commune 2006/304/PESC relative à la mise en place d'une équipe de planification de l'Union européenne (EPUE Kosovo) en ce qui concerne l'opération de gestion de crise que l'Union européenne pourrait mener au Kosovo dans le domaine de l'Etat de droit et, éventuellement, dans d'autres domaines ;

- un projet d'action commune du Conseil modifiant l'action commune 2007/369/PESC relative à l'établissement de la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN).

Ces projets d'action commune devraient être adoptés lors du Conseil du 17 mars 2008.

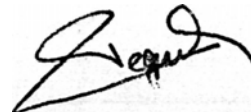
Une procédure d'urgence arrêtée par la Délégation m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte communautaire qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Ces deux projets d'action commune constituent une simple reconduction d'actions commune précédemment approuvées.

Bien que n'ayant pu consulter la Délégation, je crois pouvoir affirmer que ces textes ne paraissent pas susceptibles de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Délégation les approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER



Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

Adresse : 33, rue Saint-Dominique, 75007 Paris
Adresse postale : 126, rue de l'Université, 75355 Paris Cedex 07 SP - Tél. : 33 1 40 63 43 34 - Fax : 33 1 40 63 43 43